

N° 11084\*20

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

X

Exercice ouvert le 01/01/2017 et clos le 31/12/2017

Régime simplifié d'imposition

X

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

\*\*\*\*\* LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE \*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\* SUR TELEDEC.FR \*\*\*\*\*

Adresse du siège social:

5 CHEMIN DU CLAUS

Ancienne adresse en cas de changement:

06110 LE CANNET

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

## B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	15 704	

## 2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense,
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :

Visa : CGA

Viseur conventionné :

## Identité du déclarant

Date: 21/03/2018 Lieu: LE CANNET

Civilité du déclarant : MME

Nom du déclarant : DEBORAH CARPENTIER

Qualité du déclarant : GERANTE

IMPOT SUR LES SOCIETES								N° 2065 bis-SD 2019	
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065								ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
								Si déposé néant, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>H   REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>									
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>		payées par la société elle-même <b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>					
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				<b>c</b>					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				<b>d</b>					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				<b>e</b>					
				<b>f</b>					
				<b>g</b>					
				<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				<b>j</b>					
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				<b>Total (a à h)</b>					
<b>I   REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		1	2	3	Montant des sommes versées:				7
Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
AOUIZERAT WILLIAM 75 AVENUE DU MARECHAL JUIN 06400 CANNES	55								
MARCINIAK KINGA 121 BLD CARNOT 06400 CANNES	25								
<b>J   DIVERS</b>									
- NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
- ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
<b>K   CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtauges <sup>(7)</sup>				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					



Désignation de l'entreprise <u>VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224</u>				<input type="checkbox"/> Neant *	
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>	
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
			014	016	
		Immobilisations corporelles*	028	132 617	030 84 709 47 908
		Immobilisations financières* (1)	040		042
			044	132 617	048 84 709 47 908
			050	052	
		Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060	74 400	062 74 400
			064		066
			068	16 590	070 3 076 13 514
ACTIF CIRCULANT	Créditores (2)	072	35 054	074 35 054	
		Valeurs mobilières de placement	080		082
			084	19 276	086 19 276
			092	50	094 50
			096	145 370	098 3 076 142 294
		Total général (I + II)	110	277 987	112 87 785 190 202
					Exercice N NET 1
<b>PASSIF</b>					
CAPITAL PROPRIÉTAIRE	Capital social ou individuel*		120	1 000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	100	
	Réerves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)*	131		132	
	Report à nouveau		134	26 234	
	Résultat de l'exercice		136	15 704	
	Provisions réglementées		140		
			142	43 038	
Provisions pour risques et charges		154			
DETTE (I)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	48 052	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	51 820	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	7 505	172 47 292	
	Produits constatés d'avance		174		
			176	147 164	
			180	190 202	
RENTOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			182 21 436
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	184
			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2)

## COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Annexe pour la DECLARATION

DU TITRE DE LA SOCIÉTÉ

Formulaire obligatoire article 362 septies  
A bas du Code général des impôts

Designation de l'entreprise VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

Neant 

Exercice N° clos le

31/12/2017

## A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé  
au titre de l'IR

618

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dans export et livraisons intracommunautaires	215	210	458 637
	Biens	Services *				
Production vendue						
Production stockée *			( Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production )			
Production immobilisée *						
Subventions d'exploitations reçues						
Autres produits						
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						
Variation de stocks d'achandises *						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						
Variation de stock matières premières et approvisionnements *						
Autres charges externes * : ( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						
Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle GIE et CGVAF *)			243	825		
Rémunérations du personnel *						
Charges sociales (cf. renvoi 3800)						
Dotations aux amortissements *						
Dotations aux provisions						
Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ) ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			250			
			260			
			Total des charges d'exploitation (II)			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)			
Produits exceptionnels (IV)						
Charges exceptionnelles (VI) ( dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) )			347			
( dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions neuves (art. 39 quinquième D) )			348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	15 705	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						
Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGD) et autres amortissements non déductibles						
Provisions non déductibles *						
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						
Divers *, dont intérêts excédentaires des emprunts d'assurances (247)			écart de valeurs liquidatives sur OPGVM *	248		
Fraction des loyers à intégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levere d'option			( Par des loyers dispensée de réintégration (art. 39 sixies D) )	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Entreprises nouvelles (44, sixies)	986		ZFU-TU (44, octies et octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		JEI (44, sixies A)	989		
ZRD (44, tenthies)	127		ZRR (44, quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 dixies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44, undices)	990		
ZTA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						
Déficit (Z)			Créance due au report en arrière du déficit	346		
Déficit (Z)			Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	15 705	354
Deficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						
RESULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	15 705	372

\* Les implications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire article 822 Septies  
À bas du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

Nant 

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale <sup>1</sup>							
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>													
<i>Immobilisations corporelles</i>													
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	304	300								
	Autres	410	412	414	416								
Z	Terrains	420	422	423	426								
	Constructions	430	432	431	430								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	71 518	11 976	616	83 494							
	Installations générales, aménagements divers	450	31 971	452	450	31 971							
	Matériel de transport	460	462	7 360	466	7 360							
	Autres immobilisations corporelles	470	7 691	2 100	476	9 791							
Immobilisations financières		480	482	484	486								
	<b>TOTAL</b>	490	111 180	492	21 436	132 616							
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations/diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
<i>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</i>													
<i>Immobilisations incorporelles</i>													
Immobilisations incorporelles	Terrains	500	502	504	506								
	Constructions	520	522	524	526								
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	44 322	19 279	534	63 601							
	Installations générales, aménagements divers	540	7 693	3 197	541	10 890							
	Matériel de transport	560	562	2 256	554	2 256							
	Autres immobilisations incorporelles	580	6 292	1 670	581	7 962							
	<b>TOTAL</b>	570	58 307	26 402	576	84 709							
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b> (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à HIS, 16 % pour les entreprises à FIR)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou reintegrees dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												
	8												
	9												
	10												
Immobilisation	Valeur d'actif <sup>2</sup>	Amortissements <sup>3</sup>	Valeur résiduelle	Prix de cession <sup>4</sup>	Plus ou moins-values								
					Court terme <sup>5</sup>	Long terme							
	1	2	3	4		19 % <sup>6</sup>	15 % ou 12,8 % <sup>7</sup>	0 % <sup>8</sup>					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	580					
Plus-values taxables à 19 % <sup>10</sup>					579	Regularisations	590	583					
							591	595					
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>tertio</i> a)													
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

<sup>1</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.<sup>2</sup> Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 200C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Designation de l'entreprise : VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224							Néant <input type="checkbox"/>					
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	3 076	654		656	3 076			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
<b>TOTAL</b>		680		682	3 076	684		686	3 076			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>		<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Dotations		Reprises										
Immob. incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
<b>TOTAL</b>		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (D)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995				
Déficits imputés			984		Déficits éliminés des PME antérieurement déclairs article 209C du CGI			996				
Déficits reportables			984									
Déficits de l'exercice			860									
Total des déficits restant à reporter			870									
<b>VI DIVERS</b>												
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							390		111			
N° du centre de gestion agréé							398					
Montant de la TVA collectée							374		89 522			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		60 257			
Montant des prélevements personnels de l'exploitant							399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							396					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

Néant

Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017

Données en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel \* :

Dont apprentis	657	1
Dont handicapés	651	

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	458 637
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>458 637</b>

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	5 876
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	64 400
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	<b>70 276</b>

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>

Achats	121	280 861
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	65 355
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	78 902
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	77
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>425 195</b>

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 103 718

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les 117 formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 103 718

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case

020 | x |

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)

022 |

458 637 | Effectifs au sens de la CVAE \* 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

026 |

Période de référence

024

01/01/2017 160

31/12/2017

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_ Dénomination : \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) : \_\_\_\_\_ % de détention : \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M Nom complet : AOUIZERAT WILLIAM

Nom marital : \_\_\_\_\_ % de détention : 55 Nb de parts ou actions : 55

Naissance : Date : 19/07/1946 N° Département : 99 Commune : CONSTANTINE Pays : DZ

Adresse : 75 AVENUE DU MARECHAL JUIN

06400 CANNES

Titre (2) : MM Nom complet : SUSZKA KINGA

Nom marital : MARCINIAK % de détention : 25 Nb de parts ou actions : 25

Naissance : Date : 24/06/1978 N° Département : 99 Commune : GORZOW Pays : PL

Adresse : 121 BLD CARNOT

06400 CANNES

(1) lorsque le nombre d'associés dépasse le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SOT.

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) <input type="text" value="M"/>	Nom complet <input type="text" value="AOUIZERAT ALIOSHA"/>		
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text" value="08/09/2007"/>	N° Département <input type="text" value="06"/>	Commune <input type="text" value="CANNES"/> Pays <input type="text"/>
Adresse :	75 AVENUE DU MARECHAL JUIN		
06400		CANNES	
Titre (2) <input type="text"/>	Nom complet <input type="text"/>		
Nom marital <input type="text"/>		% de détention <input type="text"/>	Nb de parts ou actions <input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Adresse :			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : VAPOTAROME FASHION - SIREN : 801840224

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

(1) lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : VAPOTAROME FASHION		Néant <input type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 801840224	PME au sens communautaire <input checked="" type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination et adresse

SIREN

**I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)**

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES**

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)

**CRÉANCES REPORTABLES**

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 2 x 9 %<sup>2</sup>] + [[ligne 3 x 6 %<sup>2</sup>] + [ligne 4 x 9 %<sup>2</sup>]] x 10/90 + ligne 5)

2 375

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

1

Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM

2

Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

3

Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail

4

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

5

**CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE**

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise

**Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :**

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche  dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
<b>III – CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	